Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_13-DE

2026-13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt-six
Le six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
71500 – SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU - LISTE 7652550915

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'épurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et la comptable, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU :

- Sur 13 pièces différentes,
- 6 débiteurs distincts,
- De 2014 à 2021
- Pour des motifs de poursuites sans effet.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_13-DE

Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par Madame Le Comptable Public, en date du 23/02/2026 par la liste n° 7652550915 s'élevant à 3 980.75 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 3 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention)

➢ REFUSE la demande d'admission en non-valeur proposée pour un montant total de 3 980.75 € correspondant à la liste n° 7652550915 – 71500 Budget principal des produits irrecouvrables ci-après annexée, par le comptable public ;

➢ DE DEMANDER au comptable public d'exercer sa mission de poursuite et de tout mettre en œuvre pour procéder au recouvrement ;

➢ AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 11 MARS 2026
⇨ Reçu par la Préfecture, le 11 MARS 2026
⇨ Retour en mairie, le 11 MARS 2026
⇨ Affiché le 11 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

saint

030021 SGC SUD CEVENNES

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 030-213002975-20260306-2026_13-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **71500 - SAINT SAUVEUR CAMPRIEU**

N° de la liste : 7652550915

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A , le 23 février 2026

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 980,75 €	
6542	0,00 €	
Total	**3 980,75 €**	

A , le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 030-213002975-20260306-2026_13-DE

saint	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2015	T-7016000C0025-1		ASSOC CAUSSES CEVENNE	NPAI et demande renseignement négative Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	300,00			
			Total pour ASSOC CAUSSES CEVENN				300,00			
2018	T-715009120015-1		SARL	Poursuite sans effet	EA1	6541	100,00			
2020	T-715009020015-1		SARL	Poursuite sans effet	EA1	6541	100,00			
2020	T-715009190015-1		SARL	Poursuite sans effet	EA3	6541	310,53			
2020	T-715009190015-2		SARL	Poursuite sans effet	EA1	6541	1 047,15			
			Total pour SARL				1 557,68			
2018	T-715C09130015-1		SARL GARD	Poursuite sans effet	EA1	6541	100,00			
2019	T-715C090E0015-1		SARL GARD	Poursuite sans effet	EA1	6541	100,00			
			Total pour SARL GARD				200,00			
2018	T-715009470015-2		SARL GARD ESCAPADES	Poursuite sans effet	EA3	6541	344,64			
2018	T-715009470015-1		SARL GARD ESCAPADES	Poursuite sans effet	EA1	6541	788,51			
			Total pour SARL GARD ESCAPADES				1 133,15			
2021	T-715003SE0015-1		SARL TERONDELIA	Poursuite sans effet	EA1	6541	45,75			
2017	T-715009050015-2		SARL TERONDELIA	Poursuite sans effet	EA1	6541	537,78			
			Total pour SARL TERONDELIA				583,53			
2016	T-715009450015-1		SARL TERONDELIA .	Poursuite sans effet	EA1	6541	100,00			
2014	T-715009060015-2		SARL TERONDELIA .	Poursuite sans effet	EA3	6541	106,39			
			Total pour SARL TERONDELIA .				206,39			
			TOTAL DE LA LISTE				3 980,75			